

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 décembre 2020**

**Date de la convocation : 08/12/2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER; M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

**Absents excusés** : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

**Secrétaire de séance** : M. Christian JANIN.

---

**OBJET** : **EQUIPEMENTS SPORTIFS - Piscines** : Extension et modernisation du stade nautique Françoise Bouysson à St Romain en Gal, approbation de l'avant-projet définitif

**Rapporteur** : Virginie OSTOJIC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

En 2016, ViennAgglo a souhaité initier un schéma directeur des équipements sportifs pour étudier l'adéquation entre l'offre des infrastructures sportives communales et intercommunales et la demande par rapport aux pratiques sportives.

Le rendu de ce schéma directeur a fait l'objet d'un examen en bureau communautaire de ViennAgglo le 22 juin 2017 ; il préconisait notamment de "répondre au constat de carence de niveau "critique" des bassins de natation".

Par délibération en date du 18 décembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération a validé le programme d'extension et de modernisation du stade nautique Françoise Bouysson à St Romain en Gal, et décidé du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Communautaire a approuvé la candidature de cette opération au Plan Piscine Isère et les demandes de subvention à effectuer dans le cadre de ce projet.

Ainsi en mars 2020 suite à la procédure de concours, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement dont le mandataire est Nicolas Guillot Architecte pour une mission complète, et les études lancées.

Le projet prévoit de créer un 2<sup>ème</sup> bassin nautique couvert de 25 mètres avec 6 couloirs pour la pratique de la nage et de l'apprentissage renforcé. Par ailleurs, le stade nautique devenant vieillissant et inadapté, une réorganisation de la fonctionnalité de l'équipement devra permettre une meilleure exploitation. Le bâtiment a également besoin d'être réhabilité dans son ensemble notamment sur des questions d'isolation et de mise à niveau des installations techniques. Au stade Avant-Projet Sommaire l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 7 700 000 € HT.

Le dossier Avant-Projet Définitif a été remis en date du 13 novembre 2020. Le coût prévisionnel des travaux est de 8 177 000 € valeur MO.

Ce coût tient compte de l'impact de la présence d'amiante dans l'équipement, de l'incidence des études de sol sur le système constructif, et de l'impact du choix de travailler partiellement en site occupé pendant la durée des travaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 18-403 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018,

VU la Délibération n° 20-171 du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2020,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avant-projet définitif remis en date du 13 novembre 2020 concernant la modernisation et l'extension du stade nautique de St Romain en Gal.

**ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 8 177 000 € HT et le coût d'opération à 10 550 589 € HT.

**INDIQUE** que le coût de rémunération définitif du Maître d'œuvre passera à la prochaine Commission d'Appel d'Offre

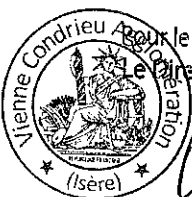
**AUTORISE** le lancement d'une consultation travaux dans le cadre d'une procédure formalisée avec pour certains lots, un recours à une procédure adaptée conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance pour l'opération de modernisation du stade nautique, en complément des soutiens de l'Etat pour l'opération d'extension du stade nautique dans le cadre du Plan Piscine, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, du Département du Rhône et de l'Agence Nationale du Sport.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020 et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude Bour*  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente



Claudine PERRON-LABERTON

**MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE DE SAINT ROMAIN EN GAL  
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION**

		Bilan APD - NOVEMBRE 2021
Intitulé	Entreprise	
<b>ETUDES</b>		<b>75 000,00</b>
<b>ETUDES PREPARATOIRES</b>		<b>75 000,00</b>
levé de géometre		réalisé
Etudes de sols	mission G1PGC - G2AVP - G2 PRO	20 000,00
Diagnostic Structure		38 000,00
Diagnostic Amiante		15 000,00
Etudes complementaires		2 000,00
<b>JURY</b>		<b>83 000,00</b>
<b>Jury de la conception réalisation</b>		<b>83 000,00</b>
Indemnités pour participation au jury		3 000,00
prime allouée aux candidats non retenus ( 40 000 € par candidat)	pour 2 candidats - Le troisieme étant une avance sur ses honoraires	80 000,00
<b>DIVERS</b>		<b>16 000,00</b>
<b>FRAIS DIVERS</b>		<b>16 000,00</b>
annonce publication diverse		6 000,00
reprographie de dossier		SANS OBJET
Outils de communication		10 000,00
<b>HONORAIRES</b>		<b>1 410 633,12</b>
<b>HONORAIRES SUR BATIMENT</b>		<b>1 323 828,00</b>
Marché de maîtrise d'œuvre		1 219 800,00
provision pour avenant de Moe		68 688,00
Contrôle technique		26 820,00
Mission CSPS		8 520,00
<b>REMUNERATION AMO DIVERS</b>		<b>32 550,00</b>
AMEX - Tranche Ferme		32 550,00
<b>revision MOE</b>		<b>54 255,12</b>
<b>TOTAL ETUDES</b>		<b>1 584 633,12</b>
<b>Travaux</b>		<b>8 965 956,00</b>
<b>TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE</b>		<b>8 177 000,00</b>
<b>REVISION TRAVAUX</b>		<b>163 540,00</b>
<b>ASSURANCES RACCORDEMENT</b>		<b>75 416,00</b>
Assurance DO		65 416,00
Coût de raccordement		10 000,00
<b>ALEAS TRAVAUX</b>		<b>550 000,00</b>
fouilles archéologiques		250 000,00
aléas techniques + Mobilier + materiel Informatique		300 000,00
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>		<b>8 965 956,00</b>
<b>SOLDE ETUDES + TRAVAUX HT</b>		<b>10 550 589,12</b>